



**L'ÉDUCATION**

RAPPORT DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE 1872-73 ET PARTIE DE L'ANNÉE 1874.

En tout pays constitutionnel, les réformes politiques sont la plupart du temps œuvre de l'opposition; et lorsque des ministères de principes différents se succèdent, il s'établit par ce jeu de bascule, et après chaque chute, une sorte d'équilibre, de stabilité plus ou moins durable, pendant laquelle s'accomplissent les changements provoqués.

L'abolition du droit sur les céréales, l'affranchissement des catholiques, plus récemment, la réforme électorale en Angleterre; la création des chemins vicinaux, les lois sur l'armée et sur la liberté de l'enseignement, en France; ici, l'abolition de la tenure seigneuriale, la loi de l'éducation, la codification des lois civiles du Bas-Canada: toutes ces mesures, ardemment controversées à leur début, marquent pour ainsi dire les étapes de l'opinion, et font aujourd'hui partie, en ces différents pays, de la constitution politique.

C'est à l'aide de ce simple mécanisme que s'opèrent les réformes, que les lois se modifient, qu'une nation marche et progresse.

A plus forte raison, lorsque le pouvoir, s'inspirant des nécessités de la situation, des besoins du pays, va lui-même au devant des réformes. En devançant ainsi les demandes, que la passion politique obscurcit ou exagère toujours quelque peu, une administration éclairée évite ces chocs violents dans lesquels, au moral comme au physique, la science constate une certaine déperdition de forces vives.

Prévoir ces moments critiques, en prévenir les fâcheux effets par l'application de mesures sages et opportunes, c'est là ce qui constitue la bonté et l'intelligence d'un gouvernement.

Ces réflexions nous ont été suggérées par la lecture du rapport du ministre de l'instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1872-73 et partie de l'année 1874.

Ce rapport, qui renferme sous des titres spéciaux quatorze tableaux dans lesquels sont exposés en détail les progrès des différentes institutions scolaires, depuis les plus humbles établissements jusqu'aux universités; qui contient les observations des inspecteurs, les tableaux numériques et comparatifs des élèves, des allocations,

comprenant une période de plusieurs années, etc., etc.; ce rapport, disons-nous, présente en quelques pages l'état véritable dans lequel se trouve l'éducation dans la province de Québec.

L'exposé de l'hon. Ministre offre une partie critique et une partie suggestive qui, se complétant l'une l'autre, témoignent chez lui d'une conviction aussi franchement exprimée que sérieusement établie: la nécessité de changements immédiats à introduire dans notre système d'éducation.

Afin d'arriver au plus vite aux points essentiels, nous constaterons que, d'après les tableaux statistiques et les rapports des inspecteurs, le nombre des écoles, de même que celui des élèves qui les fréquentent, a augmenté dans une proportion égale à la population, et que les résultats obtenus dans chaque établissement sont en général satisfaisants.

Maintenant quelques chiffres.

Sous le rapport de l'inspection, la province est actuellement divisée en 28 districts scolaires.

Quant au nombre et à la nature de nos établissements d'éducation, ainsi qu'au chiffre de leurs élèves, voici le relevé officiel:

	Ecoles.	Elèves
Universités.....	3	"
Elèves.....	"	758
Collèges.....	37	"
Elèves.....	"	7113
Académies.....	83	"
Elèves.....	"	8252
Ecoles-modèles.....	343	"
Elèves.....	"	28588
Couvents enseignants.....	129	"
Elèves.....	"	24236
Ecoles dissidentes.....	220	"
Elèves.....	"	7665
Ecoles indépendantes.....	156	"
Elèves.....	"	6261
Ecoles normales.....	4	"
Elèves.....	"	246
Ecoles élémentaires sous contrôle.....	3254	"
Elèves.....	"	141990
N. B. (Une moitié au moins des écoles indépendantes peut se classer parmi les académies ou les écoles-modèles.)		
Grand total.....	4229	225109

Le reproche général que mentionne le rapport, c'est l'insuffisance de certaines branches de l'enseignement, telles que la tenue des livres, la géographie, l'histoire du Canada et les principes élémentaires d'agriculture.

A propos de cette dernière étude, l'hon. ministre n'exige point un enseignement complet, mais quelques notions seulement, et il ajoute fort judicieusement:

« Ne dut-on réussir par là qu'à montrer aux enfants que l'agriculture, loin d'être

une simple opération de routine, est un art, une véritable science, et que c'est pour avoir ignoré cette science que nos cultivateurs ont vu leurs terres si fertiles dépérir chaque année et devenir en peu de temps à peu près improductives, on obtiendrait déjà de beaux résultats, puisqu'on éveillerait chez l'enfant le désir d'apprendre à faire mieux qu'on ne le faisait avant lui.»

En ce qui concerne les écoles modèles et les académies de garçons et de filles, le rapport constate une augmentation, mais il ajoute cette remarque:

« Plusieurs d'entre elles, cependant, ne sont pas ce qu'elles devraient être et portent un titre que ne justifie pas l'enseignement qui s'y donne. Aussi, ai-je cru devoir les retrancher de la liste des octrois votés en faveur des maisons d'éducation supérieure, et en prévenir d'autres qu'elles eussent à se mettre parfaitement en règle sous ce rapport.»

Et à cause de cela, le Conseil de l'Instruction Publique, devant qui ces cas ont été portés, a décidé la nomination d'un certain nombre de *visiteurs spéciaux*, particulièrement chargés de visiter les établissements d'instruction supérieure.

La résolution du Conseil est, croyons-nous, fort sage et d'une urgente nécessité. Nous reviendrons sur ce sujet, très-important d'ailleurs dans les rouages du système actuel de l'éducation du Bas-Canada.

En fait de zèle, de capacités, on ne saurait en effet faire trop d'éloges aux diverses communautés religieuses où sont élevées nos jeunes filles; s'il fallait donner des preuves du dévouement des bonnes sœurs, on pourrait, en dehors des motifs religieux qui les dirigent, citer, comme certificats en leur faveur, la popularité dont ces établissements jouissent même chez nos compatriotes dissidents. Mais leur bonne volonté est ici hors de cause, et l'hon. ministre s'attache à démontrer, en des remarques pleines de sens, les errements d'un système défectueux, opposé à nos mœurs et contraire aux besoins de notre société.

Nous laissons ici la parole au rapport officiel:

L'instruction qui se donne dans ces communautés n'est pas assez pratique. On s'attache trop à enseigner des choses qui ne sont, en quelque sorte, que de pur agrément, au détriment des connaissances véritablement utiles. On laisse prendre par là à la jeune fille des goûts et des habitudes qui sont ordinairement au-dessus de son état social, et qu'il lui sera impossible de satisfaire plus tard. De là deux effets déplorables, d'abord un désenchantement qui affecte sérieusement le moral, et engendre chez elle le dégoût du travail et le mépris de sa position; puis, une disproportion, chaque jour plus sensible, entre les dépenses et les res-

sources, qui commence par produire la gêne et finit presque toujours par ouvrir la porte à cette plaie domestique qu'on appelle la misère. On n'enseigne point ou presque point la tenue des livres. Comment veut-on alors que la jeune fille, lorsqu'elle sera devenue femme, puisse se rendre compte de l'état des affaires du ménage et mettre de l'ordre et de l'économie dans la direction de sa maison? Toutes les élèves, d's qu'elles sont suffisamment avancées en arithmétique, devraient être mises au fait d'une tenue des livres aussi simple que possible, mais suffisante pour leur permettre de se rendre plus tard un compte exact de leurs affaires d'intérieur.

Je ne vois pas non plus que dans aucune de ces institutions on enseigne l'économie domestique; c'est là pourtant, à mon avis, un des points essentiels de l'éducation d'une femme, quelle que soit la position qu'elle-ci doit occuper un jour. La femme est la fortune ou la ruine d'une maison. Si elle est économe et rangée, la maison prospérera indubitablement; si, au contraire, elle ne sait pas mettre tout à profit et bornar ses desirs à ses ressources, la ruine s'en suivra aussi indubitablement, un jour ou l'autre. Rien donc de plus important que de bien inculquer ces vérités dans l'esprit de la jeune fille, et de lui apprendre en même temps quelques règles, qui serviront à la guider et à l'aider ultérieurement dans son ménage. Il ne suffit pas de savoir tenir un salon, il faut encore, et de toute nécessité, savoir conduire toute la maison. (On devrait aussi, avec la couture, enseigner aux jeunes filles la coupe des vêtements; ces notions lui seraient plus tard d'un grand secours dans sa famille, où la pratique viendrait les rendre efficaces et les compléter.

J'estime d'abord que le prix de la pension est bien au-dessous de ce qu'il devrait être, en égard à l'augmentation très-considérable survenue dans le coût des choses de première nécessité. Le taux de la pension devrait être élevé: le public et les colléges en bénéficieraient également, ce qui n'empêcherait aucunement de recevoir à prix réduits certains élèves peu fortunés dont les talents supérieurs promettent pour plus tard des hommes utiles à la patrie. C'est rendre un mauvais service à la société, surtout dans un jeune pays comme le nôtre, que de trop faciliter l'accès des maisons d'éducation supérieure. On déclassé ainsi un grand nombre de jeunes gens qui, après un cours d'études classiques, se trouvent impréparés à toute espèce de carrière, si leurs aptitudes ou les circonstances ne leur permettent pas d'étudier une profession libérale; et ceux qui ont passé par là savent seuls tous les mécomptes, toutes les tribulations qui attendent à son entrée dans le vie réelle le jeune homme ainsi déclassé. Les connaissances qu'il a acquises ne servent qu'à lui faire comprendre plus amèrement jusqu'à quel point il a fait fausse route. S'il veut gagner son pain, il lui faut recommencer à étudier à un âge où ceux qui ont fait des études plus pratiques sont déjà en état de soutenir une maison.

Pour ce qui est de notre province en particulier, je pense que ce serait faire une réforme nécessaire et rendre un grand service à la société que d'obliger tous les élèves de nos colléges à suivre un cours commercial ou académique — de quelque nom qu'on l'appelle — avant de leur faire commencer le cours classique. Ce cours devra comprendre l'enseignement des langues anglaise et française assez complet pour permettre aux élèves d'écrire ces deux langues facilement et correctement; l'arithmétique dans toutes ses parties; la tenue des livres; les éléments de l'histoire générale, par leçons orales données à grands traits en suivant un plan à peu près semblable à celui